

PHARMACIE D'OFFICINE

RISQUES ET MESURES DE PREVENTION

	FACTEURS DE RISQUE	SITUATIONS POTENTIELLEMENT A RISQUES	MESURES PREVENTIVES ENVISAGEES
ABIANCES PHYSIQUES	SONORE	Conversation Environnement de proximité (centre commercial etc.)	
	ECLAIRAGE	Eclairage naturel ou artificiel insuffisant ou en excès	Veiller à la qualité des éclairages (absence d'éblouissement, niveaux d'éclairement de l'ordre de 750 lux)
	THERMIQUE	Exposition aux courants d'air Climatisation Ambiance chaude (surfaces vitrées, spot halogène etc.)	Eviter les courants d'air Assurer une température entre 18 et 20°C, une vitesse d'air < à 0.15m/s (période hivernale) et 0.25 m/s(reste de l'année) et un taux d'humidité entre 30 et 70% Entretien et réglage de la climatisation Store à lamelles horizontales Tenue de travail adaptée Boisson à disposition Installer des lampes dégageant peu de chaleur (de type LEDS)
RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES	AGENTS CHIMIQUES DGRX	Préparation pharmaceutiques Reconditionnement des préparations Récupération de produits périmés ou entamés Tri de champignons apportés pour avis par les clients Utilisation de produits d'entretien Conduites addictives, automédication du personnel	Lavage régulier et soigneux des mains Port de protections individuelles adaptées (gant, lunette, blouse) Porter un appareil de protection respiratoire filtrant (préparation) Aspiration à la source, travail sous hotte Lecture des étiquetages, respect des dosages et du conditionnement (produits d'entretien)
	CMR	Manipulation de produits CMR	Supprimer ou substituer les produits CMR Informé le personnel sur le risque CMR Port de gants adaptés et des vêtements appropriés
	POUSSIÈRES, FUMÉES, AÉROSOLS	Utilisation d'aérosols	Aérer et ventiler les lieux d'utilisation
	RISQUES INFECTIEUX ET PARASITAIRES	Soins des petites plaies et des premiers secours Récupération du matériel médical (lit médicalisé etc.) et/ou du matériel à usage unique (seringue etc.) potentiellement contaminés Contact avec des clients malades (infection ORL, mycose manuportée etc.) Récupération des prélèvements biologiques (sang et urine)	Formation aux premiers secours Vaccinations anti diphtérie-tétanos-poliomyélite, anti-hépatite B, antigrippale conseillées Mise à disposition de gants à usage unique et de blouse Matériels adaptés à l'élimination des déchets Conteneur hermétique Élimination des déchets par des organismes agréés Nettoyage régulier et désinfection des locaux

	FACTEURS DE RISQUE	SITUATIONS POTENTIELLEMENT A RISQUES	MESURES PREVENTIVES ENVISAGEES
CONTRAINTES PHYSIQUES	POSTURES	Station debout prolongée Piétinement Contraintes articulaires (bras en élévation, accroupissement et sollicitation rachidienne)	Organisation du travail : alternance et rotation des tâches Optimisation du rangement, mettre à proximité et/ou à hauteur d'homme les produits les plus couramment utilisés Mobilier de rangement adapté, automatisation Siège adapté à disposition (assis-debout) Régler le plan de travail à une hauteur d'environ 73 cm
	MANUTENTION	Réception des marchandises Mise en rayon Manutention de charges lourdes (bouteilles de gaz (O ₂), matériels et appareillages médicaux)	Matériel de manutention adapté (diable, desserte d'approvisionnement et table roulante) Changement de niveau mécanisé (monte charge) Organisation rationnelle du stockage Former le personnel à la formation gestes et postures (PRAP) Améliorer la préhension des charges (hanse, poignées etc.)
	TRAVAIL SUR ECRAN	Travail sur écran > à 4h	Aménagement ergonomique du poste de travail (écran perpendiculaire aux prises de jour, à 1m50 des ouvertures naturelles et disposé entre les luminaires) Veiller à ne pas avoir de source lumineuse dans le champ de vision Veiller à disposer l'écran de façon à obtenir une profondeur de champ suffisante (3 à 5m)
SECURITE GENERALE ET AUTRES RISQUES	MANCHINES ET OUTILS DANGEREUX	Ouverture de cartons et/ou colis avec un cutter Tiroirs coulissant restés ouverts Armoires tournantes Manipulation de contenants en verre (coupure) Utilisation de plaques chauffantes (brûlure) Utilisation de monte-charges	Cutter de sécurité à lame rétractable ou à col de cygne Maintien des dispositifs de sécurité Entretien et maintenance » des équipements Choix de contenants incassables et adaptés
	CHUTE DE PLAIN-PIED OU CHUTE DE HAUTEUR	Sol encombré ou mal éclairé Sol défectueux, glissant Dénivellation Utilisation de moyens d'accès en hauteur (escabeau, marche pied etc.) Utilisation d'escalier	Rangement des locaux régulier Gestion des stocks Entretien et réfection des sols Mise en place de revêtement anti dérapant Choix de plans inclinés en cas de dénivellation Eclairage adapté Utilisation de moyens d'accès en hauteur appropriés (marche pied et escabeau sécurisés) Escalier équipé d'une rambarde Proscrire l'usage d'échelle mobile non sécurisée) Utiliser des tabourets kiksteps
	EFFONDREMENT CHUTE D'OBJET	Approvisionnement, stockage	Adéquation et entretien des rayonnages Casier adapté aux bouteilles de gaz médicaux
	RISQUE ROUTIER	Livraison à domicile	Véhicule en bon état Respect du code de la route



	FACTEURS DE RISQUE	SITUATIONS POTENTIELLEMENT A RISQUES	MESURES PREVENTIVES ENVISAGEES
	RISQUES LIES A LA CO-ACTIVITE	Réception de produits Nettoyage des locaux Livraisons clients Travaux d'entretien et/ou réfections diverses	Etablissement d'un protocole de sécurité (chargement et déchargement) Plan des locaux Inspection commune des lieux d'intervention avec l'entreprise extérieure Elaboration d'un plan de prévention (nombre d'heures est au moins de 400 h sur 12 mois ou travaux figurants sur la liste des travaux dangereux (fixé par l'arrêté du 19 mars 1993))
	TRAVAIL ISOLE	Travail isolé	Mise à disposition de moyens de communication (téléphone etc.) Communication des horaires de travail à l'avance Présence minimale de deux personnes conseillée
	RISQUES INCENDIE ET EXPLOSION	Stockage de produits inflammables, d'aérosols et de produits chimiques Risques inhérents aux installations	Pas d'exposition des produits inflammables à la chaleur Substituer les produits inflammables Interdiction de fumer dans les locaux Respect des consignes de stockage de produits sensibles Mise à disposition d'extincteurs (signalés, contrôlés et accessibles) Formation des salariés à l'utilisation des extincteurs
	RISQUES ELECTRIQUES	Installation électrique vétuste Branchement « sauvage » Prises ou rallonges surchargées	Entretien du matériel électrique Installation dimensionnée au besoin Vérification périodique des installations

RISQUES POUR LA SANTE

Tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernées dans cette profession (régime général) :

TABLEAU 57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
AGENTS EN CAUSE	Postures défavorables
TABLEAU 65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
AGENTS EN CAUSE	Utilisation de produits d'entretiens et de nettoyage
TABLEAU 95	Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)
AGENTS EN CAUSE	Les gants en latex
TABLEAU 98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes
AGENTS EN CAUSE	Port de charges lourdes

CONSEILS PREVENTION

COLLECTE DES DASRI EN OFFICINE



Qui fournit les boîtes de collecte DASRI?

- Les fabricants de médicaments et de dispositifs médicaux à l'origine des DASRI piquants ou coupants assurent gratuitement la fourniture de boîtes de collecte vides aux pharmacies.
- L'éco-organisme DASTRI est également chargé de fournir gratuitement les boîtes à aiguilles (BAA).

Comment stocker les DASRI à l'officine?

- Quantité inférieure à 5 kg/mois : les DASRI doivent être entreposés à l'écart des sources de chaleur, dans des emballages étanches munis de dispositifs de fermeture provisoire et définitive. Ils doivent être évacués dans le délai maximal de trois mois.
- Quantité de DASRI comprise entre 5 et 15 kg/mois : les déchets doivent être entreposés dans une zone intérieure spécifiquement dédiée et identifiée, située à l'écart des sources de chaleur. Son accès doit être limité, et cette zone ne doit recevoir que des emballages définitivement fermés. Les déchets doivent être évacués dans le délai d'un mois.
- Quantité de DASRI comprise entre 15 et 100 kg/mois : les déchets doivent être stockés dans des locaux dédiés comportant une inscription apparente mentionnant leur usage. Ces locaux doivent présenter une sécurité optimale contre les risques de dégradation et de vol. Ils doivent être correctement ventilés, éclairés, et permettre une protection des déchets contre les intempéries et la chaleur. Leurs sols et parois doivent être lavables. Ces locaux doivent également être équipés d'une arrivée d'eau et d'une évacuation des eaux de lavage vers le réseau des eaux usées. Les DASRI doivent être évacués dans un délai de 7 jours.